



STOCKAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ BME NUMÉRO 11 : SEPTEMBRE 2023

DESCRIPTION DES ÉVÉNEMENTS	
DESCRIPTION DES SITUATIONS / ÉVÉNEMENTS	
	<p>Malheureusement, un accident mortel s'est produit sur le site d'un concurrent en Allemagne au début du mois d'août 2023. Bien que l'enquête soit toujours en cours, voici les informations dont nous disposons actuellement.</p> <p>Un client âgé de 54 ans se promenait avec son frère dans l'entrepôt et aurait été frappé à la tête par un paquet de tuiles (60 x 60 cm), tombé de la 8e rangée de rayonnages (entrepôt de grande hauteur). Les blessures étaient si graves que le client est décédé sur place.</p> <p>La police et le parquet ont ouvert une enquête le jour même. Une assistance psychologique a été fournie aux personnes présentes sur les lieux.</p> <p>Cet accident tragique montre clairement que nous devons toujours rester attentifs à la sécurité du stockage et de l'empilage.</p>

PHOTOS



Les poutres en béton peuvent facilement tomber après avoir coupé les sangles métalliques en hauteur.



Matériaux mal emballés/scellés en hauteur.



Matériaux mal emballés/scellés en hauteur.

Posez-vous les trois questions suivantes :

1. Cet accident pourrait-il également se produire sur notre site/entreprise ?
2. Quels sont les systèmes/mesures à mettre en place pour éviter que cet accident ne se produise sur notre site ?
3. Ces systèmes/mesures sont-ils utilisés/mis en œuvre comme prévu ?

Si vous rencontrez une situation dangereuse, veuillez interrompre les opérations dans la zone, prendre des mesures immédiates et éliminer les risques associés.



FEUILLE DE ROUTE

STOCKAGE EN TOUTE SÉCURITÉ

Notre Politique

Le stockage en sécurité fait partie du domaine prioritaire « Sécurité du poste de travail ». Chaque lieu doit avoir une procédure de sécurité concernant le stockage des marchandises afin d'éviter les blessures ou les dommages causés par la chute de marchandises.



CE QUE CELA SIGNIFIE POUR VOUS

La voie de la sécurité est la bonne

>> Une formation officielle spécifique au produit, portant sur la sécurité du stockage, doit être suivie.

>> Soyez conscient des risques d'un stockage non sécurisé.

Un danger ne doit pas être ignoré

>> La direction doit être informée immédiatement de tout endommagement des rayonnages.

>> La direction doit être immédiatement informée en cas de matériaux mal stockés.

>> Assurez votre propre sécurité et celle des autres en étant attentif aux comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients. Exprimez-vous !

Pense avant d'agir, agis en toute sécurité

>> Ne jamais dépasser la charge admissible par le type de rayonnage.

>> Les matériaux qui sont stockés à plus de 2 mètres de hauteur doivent être filmés/ emballés.

>> Avant tout transport de chargement, vérifier que la palette n'est pas endommagée - une palette endommagée pourrait se briser et causer des dommages aux personnes et aux biens.

>> Les rayonnages endommagés doivent être condamnés et réparés.

>> Les activités quotidiennes doivent s'effectuer en adoptant un comportement conforme aux règles de sécurité.

>> Les comportements dangereux observés chez les collègues, les fournisseurs et les clients doivent être signalés à tout moment. Exprimez-vous !

>> Adressez-vous à votre supérieur et/ou responsable(s) de la sécurité au cas où des conseils ou une assistance seraient nécessaires sur place.



Respectez toutes les directives/réglementations en matière de stockage et de jalonnement afin d'assurer votre sécurité, celle de vos collègues et de vos clients !